



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2070642
dossier lié n° 6700350

Maisons-Alfort, le 7 novembre 2007

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
DANADIM PRO, n° intrant 2070642**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le **11/10/2007** d'un dossier, déposé par ISAGRO, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DANADIM PRO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ROGOR PIPC 400, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 6700350, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2007 ;

Considérant cependant que la composition intégrale déclarée pour DANADIM PRO n'est pas strictement identique à celle déclarée pour ROGOR PIPC 400 ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DANADIM PRO, présentée par ISAGRO.

Pascale BRIAND